

PREAMBULE : LES DEFINITIONS DE LA PRECARITE ENERGETIQUE

La précarité énergétique a été reconnue en 2010 par la loi Grenelle II de l'environnement. Cette Loi complète celle du 31 mai 1990 relative au droit au logement en précisant que toute personne *"qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat est reconnue comme étant en précarité énergétique* ».

Selon la définition anglo-saxonne, la précarité énergétique désigne les foyers consacrant plus de 10% de leur revenu à leurs dépenses énergétiques. Selon ce critère, on estime à **3,8 millions le nombre de ménages en précarité énergétique en France**.

Ce phénomène, complexe à définir, peut être appréhendé au travers de ses conséquences :

- Financières : surendettement, coupure de fourniture, situation d'impayé...
- Sanitaires : risque de maladies (pulmonaire...), repli sur soi, déprime ...
- Dégradation du bâti : humidité, moisissures, ...
- Sociales : désinvestissement, repli sur soi, dépréciation de l'image de soi...

LE ROLE CENTRAL DES COMMUNES DANS LE REPERAGE DES MENAGES EN PRECARITE ENERGETIQUE

Au vu du nombre très important de logements à rénover et de l'urgence pour de plus en plus de ménages de disposer d'un logement à faibles charges, la question de nouvelles méthodes de repérage de la précarité énergétique doit être étudiée.

Les premiers enseignements des campagnes menées dans le cadre de projets de recherche nous éclairent sur les actions qui fonctionnent le mieux, même si la solution unique n'existe pas.

Un repérage efficace nécessite la définition d'une stratégie partenariale et la mise en réseau d'acteurs issus d'un large panel.

L'implication des collectivités locales et notamment des communes est nécessaire. En effet, les actions de repérage qui s'inscrivent dans le cadre de politiques publiques en place sont les plus efficaces. Il est également important de former les acteurs sociaux de terrain (travailleurs sociaux des CCAS et des MDR, associations caritatives, structures de quartier,...) et les mettre en lien pour partager les tâches.

Les actions qui ont déjà été menées laissent encore des questions ouvertes sur les modalités de repérage des ménages qui passent en-dessous des "radars" habituels.

Lors du repérage, il est nécessaire d'optimiser le contact avec le ménage afin d'éviter les pertes.

L'argumentaire doit tenir compte du fait que les ménages ne sont pas toujours demandeurs de travaux d'économies d'énergies mais de travaux pour améliorer le confort de leur logement.

Enfin, il ne faut pas oublier que le repérage n'est que la première étape d'un long processus. L'accompagnement des ménages repérés doit être dimensionné en nombre et en temps pour ne pas faire attendre les personnes en leur donnant de faux espoirs. De même, les fonds publics doivent être à la hauteur des enjeux. La réalisation effective de travaux en dépend.

INCITER ET ACCOMPAGNER DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE

Afin d'agir efficacement contre le problème de la précarité énergétique, il est nécessaire que des travaux soient mis en œuvre dans les logements concernés. Ceci nécessite une politique incitative d'aides aux travaux d'isolation et d'amélioration du chauffage. Au niveau national, le programme "Habiter Mieux" a été lancé en 2011 sous la forme d'une prime de l'ANAH et des collectivités appelée "Aide de Solidarité Ecologique". Ce dispositif ne concerne malheureusement que les personnes propriétaires de leur logement pour lesquelles il ne permet pas un accompagnement suffisant faute de moyens pour l'ingénierie technico-sociale et financière.

Les communes souhaitant impulser une dynamique sur leurs territoires peuvent compléter les dispositifs existants notamment en se faisant accompagner par l'Agence Locale de L'Energie de l'Agglomération Lyonnaise.

L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES PAR L'ALE DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE

L'ALE a été sollicitée par plusieurs communes de l'Est lyonnais et elle les accompagne depuis le début de l'année 2012. Il s'agit de :

- Rillieux-la-Pape : suivi du diagnostic local précarité énergétique, recherche et mobilisation de structures partenaires, formation de travailleurs sociaux, ateliers habitants, ...
- Saint-Priest : partenariat avec les structures locales, formation de travailleurs sociaux, ateliers habitants, réflexion pour la création d'un fonds petits travaux et préparation d'une action avec le bailleur HLM "Porte des Alpes Habitat" pour sensibiliser des locataires d'une résidence rénovée BBC.
- Saint-Fons : accompagnement léger de leur diagnostic local précarité énergétique, aide à la mise en place d'actions (logement témoin,...), lien avec le PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques).

Contact

Muriel FUSY

Agence Locale de l'Energie de l'agglomération lyonnaise

Responsable du pôle Bâtiments Durables